

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Circulaire N° 359 /73
émanant de la Direction de
l'Enseignement primaire
(S/Direction des Ecoles
Normales)

Mesdames les Directrices des Ecoles Normales
d'Institutrices
Messieurs les Directeurs des Ecoles Normales
d'Instituteurs
Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement
Secondaire (Sciences Physiques)

O B J E T / Evaluation continue des efforts des élèves normaliens
Sciences Physiques et en Chimie.

REFERENCE / Ma circulaire n° 296/73 du 30.10.1973.

Comme suite à ma circulaire citée en référence, j'ai
l'honneur de vous faire connaître que les modalités relatives à l'évalua-
tion continue des efforts des élèves normaliens en Sciences Physiques et
en Chimie sont arrêtées de la façon suivante :

I- PROCÉDES D'EVALUATION :

1) Les Travaux Pratiques sont destinés à apprécier la façon
de travailler des élèves au cours des séances de T.P. les efforts intel-
lectuels qu'ils fournissent en vue de développer, leur sens critique,
leur aptitude au raisonnement conformément aux méthodes expérimentales
et le progrès qu'ils réalisent dans ce domaine. Une note par semestre
au minimum sera attribuée à chaque élève en T.P (les notes de tenue
du cahier de T.P ne seront pas prises en considération).

2) Les exercices surveillés, destinés à apprécier la
progression de la formation de l'élève selon les méthodes expérimentales,
se dérouleront en dehors des heures de cours et à raison de 2 exercices
par semestre au minimum (durée de l'épreuve : 1 h).
L'exercice peut comporter une ou plusieurs questions (et éventuellement
un exercice d'application) se rapportant à un programme que les élèves
auront été chargés à l'avance de réviser.

N.B. 1) L'examen blanc doit se dérouler dans les mêmes conditions
que l'épreuve du Diplôme de Fin d'Etudes Secondaires Normales.

2) En dehors des Travaux Pratiques et des exercices surveillés
aucun devoir écrit ne doit être proposé aux élèves ni en étude ni en classe.

3) Des exercices courts d'application numérique seront
éventuellement traités en classe avec la participation active de tous les
élèves.

II CALCUL DE LA MOYENNE SEMESTRIELLE : La moyenne semestrielle sera
obtenue en faisant la moyenne arithmétique des notes suivantes :

- la moyenne des notes obtenues en T.P.
- la moyenne des notes obtenues en exercices surveillés.

III CALCUL DE LA MOYENNE ANNUELLE : C'est la moyenne :
- de la moyenne du 1er semestre (coefficient : 1)
- et de la moyenne du 2ème semestre (coefficient :2)

Pour le Ministre de l'Education
nationale et p.o.
Le Directeur de l'Enseignement Primaire